

APERÇU DU RAPPORT 2022 SUR LA LOI SUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

Le rapport annuel 2022 sur *Loi sur l'équité en matière d'emploi* fournit les informations les plus récentes sur la représentation des groupes désignés dans les lieux de travail du secteur privé sous réglementation fédérale. Cette vue d'ensemble présente les principaux faits saillants et les initiatives liées à l'équité en matière d'emploi.

EFFECTIFS

Le secteur privé sous réglementation fédérale compte 742 506 employés. Les membres des groupes désignés sont représentés comme suit :

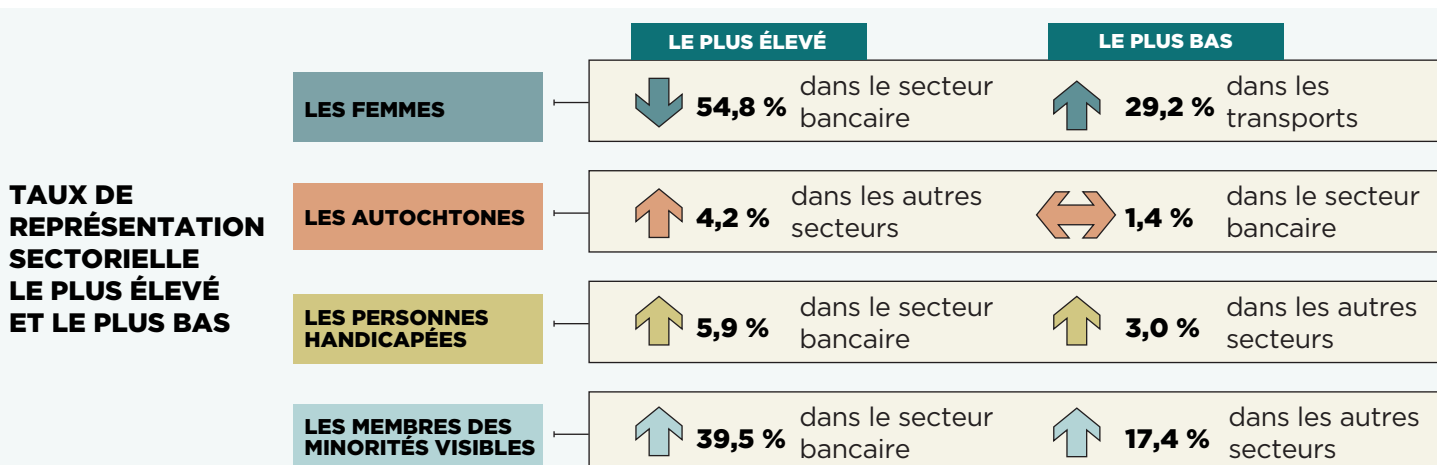
Les femmes	Les Autochtones	Les personnes handicapées	Les membres des minorités visibles
290 316	18 080	32 299	202 169

REPRÉSENTATION, DISPONIBILITÉ ET TAUX DE RÉUSSITE

	TAUX DE REPRÉSENTATION	DISPONIBILITÉ GLOBALE DU MARCHÉ DU TRAVAIL CANADIEN*	TAUX DE RÉUSSITE
LES FEMMES	39,3 % ↑	48,2 %	81,5 % ↑
LES AUTOCHTONES	2,4 % ↑	4,0 %	60,0 % ↑
LES PERSONNES HANDICAPÉES	4,4 % ↑	9,1 %	48,4 % ↑
LES MEMBRES DES MINORITÉS VISIBLES	27,4 % ↑	21,3 %	128,6 % ↑

*Sources : Statistique Canada, Recensement de 2016 et Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017.

(↑) : augmentation par rapport au rapport annuel 2021 de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*



(↑) : augmentation / (↓) : diminution / (↔) : stable par rapport au rapport annuel 2021 de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*

PARTS D'EMBAUCHES, DE PROMOTIONS ET DE LICENCIEMENTS

	EMBAUCHES	PROMOTIONS	TERMINAISONS
LES FEMMES	37,1 % ↑	49,4 % ↑	35,1 % ↑
LES AUTOCHTONES	2,5 % ↑	2,0 % ↓	2,5 % ↔
LES PERSONNES HANDICAPÉES	2,6 % ↑	4,8 % ↑	3,0 % ↓
LES MEMBRES DES MINORITÉS VISIBLES	28,4 % ↑	36,0 % ↑	24,0 % ↑

(↑) : augmentation / (↓) : diminution / (↔) : stable par rapport au rapport annuel 2021 de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*

APERÇU DU RAPPORT 2022 SUR LA LOI SUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

Le rapport annuel 2022 sur *Loi sur l'équité en matière d'emploi* fournit les informations les plus récentes sur la représentation des groupes désignés dans les lieux de travail du secteur privé sous réglementation fédérale. Cette vue d'ensemble présente les principaux faits saillants et les initiatives liées à l'équité en matière d'emploi.

SALAIRES

La main-d'œuvre permanente à temps plein comprend **243 676 femmes** et **396 232 hommes**. Répartition des travailleurs permanents à temps plein ayant perçu un salaire :

	MOINS DE 50 000 \$		ENTRE 50 000 \$ ET 99 999 \$		100 000 \$ ET PLUS	
	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES
LES FEMMES	27,7 %	17,6 %	57,1 %	58,2 %	15,2 %	24,1 %
LES AUTOCHTONES	32,7 %	19,5 %	56,7 %	60,0 %	10,6 %	20,5 %
LES PERSONNES HANDICAPÉES	26,4 %	17,7 %	59,5 %	60,8 %	14,1 %	21,6 %
LES MEMBRES DES MINORITÉS VISIBLES	29,4 %	20,3 %	55,9 %	58,5 %	14,7 %	21,2 %

ÉCARTS DE SALAIRES HORAIRES

Les écarts des salaires horaires médians du groupe désigné pour chaque 1,00 \$ versé au groupe témoin. Un chiffre de 1,00 \$ reflète l'égalité de rémunération entre les deux groupes.

	TOUS LES SECTEURS	SERVICES BANCAIRES ET FINANCIERS	COMMUNICATIONS	TRANSPORT	AUTRES
LES FEMMES par rapport aux hommes	0,89 \$	0,80 \$	0,90 \$	0,89 \$	0,91 \$
LES AUTOCHTONES par rapport aux non-Autochtones	0,98 \$	0,91 \$	0,95 \$	0,99 \$	0,96 \$
LES PERSONNES HANDICAPÉES par rapport aux personnes non handicapées	0,99 \$	0,97 \$	0,93 \$	1,00* \$	0,97 \$
LES MEMBRES DES MINORITÉS VISIBLES par rapport aux non-membres des minorités visibles	0,95 \$	0,94 \$	0,96 \$	0,96 \$	0,92 \$

*Un chiffre de 1,00 \$ reflète l'égalité de rémunération entre les deux groupes.

